

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

## SÉANCE DU 11 juillet 2023

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire suppléant Marcel Charpentier le 11 juillet 2023 à 11 h 30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5  
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

### Absence

Monsieur Mario Gendron, maire  
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2  
Vacant – District #1

Est également présente madame France Dumont, directrice générale adjointe.

\*\*\*\*\*

- 1. Présences et ouverture par le président d'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. MRC du Haut-Saint-François — Autorisation concernant l'analyse du nouveau modèle de collecte dans le cadre du Programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR).**
- 5. Période de questions.**
- 6. Levée ou ajournement.**

\*\*\*\*\*

### **1. Présences et ouverture par le président d'assemblée**

La directrice générale adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncés par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2023-07-9032

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 juillet 2023 et renonçant à sa lecture, il est

proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Josée et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. Période de questions

Aucune question

### 4. MRC du Haut-Saint-François — Autorisation concernant l'analyse du nouveau modèle de collecte dans le cadre du Programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR).

Résolution 2023-07-9033

**CONSIDÉRANT** la réforme de la collecte sélective en cours de déploiement et son volet de regroupement de la collecte coordonné par Éco-entreprise Québec (ÉEQ);

**CONSIDÉRANT QUE** notre MRC a été identifiée afin de conclure une entente à cet effet par ÉEQ, conformément à l'article 12 du règlement portant sur un système de collecte sélective;

**CONSIDÉRANT QUE** notre MRC n'a pas la compétence en matière de collecte sélective ni de toute autre collecte de matières résiduelles et que ce sont donc les 14 municipalités locales qui en sont responsables;

**CONSIDÉRANT** la diversité et la complexité des modèles de gestion en vigueur dans la MRC, que ce soit sous la forme contractuelle avec une entreprise privée de transport pour certaines, l'opération d'un camion en commun sous forme d'une entente intermunicipale pour d'autres, de municipalités ayant leur propre flotte opérée individuellement ou pour quatre municipalités, la compétence déléguée à une régie;

**CONSIDÉRANT QUE** par conséquent, l'identification du meilleur responsable du regroupement et l'établissement du modèle optimal de gestion en termes d'efficacité, d'impact et de coût, exigeront une analyse complexe et rigoureuse et une démarche rassembleuse délicate;

**CONSIDÉRANT** l'impact de la réforme qui ne s'adresse qu'à la collecte sélective, sur l'efficacité et les coûts potentiels des autres collectes (bacs bruns et noirs) et l'opportunité de joindre à l'analyse ce volet;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut Saint-François a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** les 14 municipalités du Haut-Saint-François désirent présenter un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion d'un point de vue technique, sa viabilité économique, le type de regroupement organisationnel de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance dans un contexte de coopération intermunicipale, auprès du MAMH, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des Hameaux, qui a la compétence de la collecte pour les municipalités de Ascot Corner, Westbury, Dudswell et Weedon, a également l'intention de participer à ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de **Josée Pérusse**, IL EST RÉSOLU QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton s’engage à demander à la MRC du Haut-Saint-François de coordonner un projet d’analyse afin d’établir le meilleur modèle de gestion, le type de regroupement de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance et à assumer une partie des coûts et que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton s’engage à participer audit projet et à assumer une partie des coûts **sous forme de temps ressources humaines;**
- La Ville de Cookshire-Eaton accepte que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François agisse à titre d’organisme responsable du projet et a le mandat des municipalités et de la régie;
- Le conseil de la municipalité autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**5. Période de questions.**

Aucune question

**6. Levée ou ajournement.**

Résolution 2023-07-9034

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 11h33.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

---

Marcel Charpentier  
Maire suppléant

---

France Dumont  
Directrice générale adjointe